

Mairie de Blaye (33390)

L'an deux mille vingt-quatre le 14 mai, le Conseil Municipal de la Commune de Blaye étant assemblé en session ordinaire, salle du conseil municipal, après convocation légale en date du 7 mai 2024, sous la présidence de Monsieur Denis BALDES Maire de Blaye.

Etaient présents :

M. BALDES, Maire,

Mme SARRAUTE, M. BROSSARD, Mme GIROTTI, M. CARREAU, Mme MERCHADOU, M. SABOURAUD, M. SERAFFON, Adjoint, M. CASTETS, M. ELIAS, M. DURANT, Mme THEUIL, Mme DUBOURG, Mme PAIN-GOJOSSO, Mme BAUDERE, M. CARDOSO, M. EYMAS, M. WINTERSHEIM, Mme SENTIER, M. MOINET, M. JOUBE, Conseillers Municipaux.

Etaient excusés et représentés par pouvoir:

Mme HIMPENS à Mme SARRAUTE, Mme GRANGEON à Mme PAIN-GOJOSSO, Mme HOLGADO à M. CARREAU, M. RENAUD à Mme SENTIER

Etaient excusées:

Mme LUCKHAUS, Mme SANCHEZ

Conformément à l'article L - 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. EYMAS est élu secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Conseillers en exercice : 27

Conseillers présents : 21

Conseillers votants : 25

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

**8 – PLAN DE FINANCEMENT AU TITRE DU FONDS DÉPARTEMENTAL D'AIDE A L'EQUIPEMENT
DES COMMUNES (F.D.A.E.C.) 2024**

Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité

Le Conseil Départemental a décidé de reconduire le soutien financier à l'ensemble des Communes de Gironde.

Madame Valérie GUINAUDIE et Monsieur Louis CAVALEIRO, Conseillers Départementaux, ont proposé de répartir l'enveloppe cantonale. Cela a permis d'envisager l'attribution à la Ville de Blaye d'une subvention au titre du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (F.D.A.E.C) de 10 994,03 €.

Par décision N°D/2024/37 en date du 06 mars 2024, Monsieur le Maire a sollicité cette subvention.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver le plan de financement suivant :

Libellé des travaux	Montant H.T.	Montant T.T.C.
Souffleur thermique stilh	622,63 €	747,16 €
Tronçonneuse élagueuse	353,46 €	424,15 €
Réciprocateur combisystème	666,77 €	800,12 €
Batteries AP300	545,30 €	654,36 €
Débroussailleuse thermique	728,88 €	874,66 €
Sécateur électrique	2 680,00 €	3 216,00 €
Tables et bancs	1 733,30 €	2 079,96 €
Découpeur plasma	3 605,00 €	4 326,00 €

Desherbeur tracté	5 622,50 €	6 747,00 €
Penderies séchantes	2 641,00 €	3 169,20 €
Chariot élévateur cuisine centrale	996,12 €	1 195,34 €
Aspirateurs et nettoyeur vapeur	791,83 €	950,20 €
Chariot à livres	730,85 €	877,02 €
Présentoir à livres	936,05 €	1 123,23 €
TOTAL	22 653,69 €	27 184,40 €

- D'encaisser la recette au compte 1313 chapitre 13 du budget principal.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

La commission n°6 (Finances / Ressources Humaines) s'est réunie le 6 mai 2024 et a émis un avis favorable.

Fait et adopté à l'unanimité en séance, les jours, mois et an susdits :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-Préfecture le 21/05/24
Identifiant de télétransmission : 033-
21330058500014-20240514-72895-DE-1-1

Le Secrétaire de Séance
Monsieur Michel EYMAS



Pour le Maire empêché,
Monsieur Denis BALDES

